

209C0947
FR0004031763-FS0391

2 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

Par courrier du 29 juin 2009, complété par un courrier du 1^{er} juillet, Messieurs Fabrice Roux, Eric d'Andigné de Beauregard, Bertrand Rolain, Pierre Ausset et Anastase Pertsekos ont déclaré avoir franchi, le 23 juin 2009, de concert, en hausse, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et 15% des droits de vote de la société COHERIS et détenir de concert 627 135 actions COHERIS représentant 1 005 547 droits de vote, soit 11,17% du capital et 16,06% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fabrice Roux	436 712	7,78	791 124	12,63
Eric d'Andigné de Beauregard	55 023	0,98	55 023	0,88
Bertrand Rolain	82 000	1,46	106 000	1,69
Pierre Ausset	32 900	0,59	32 900	0,53
Anastase Pertsekos	20 500	0,37	20 500	0,33
Total concert	627 135	11,17	1 005 547	16,06

Ce franchissement de seuils résulte de la mise en concert des déclarants et de l'acquisition d'actions COHERIS sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital de 5 613 075 actions représentant 6 263 042 droits de vote.